



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# La différenciation pédagogique et la question de l'évaluation pour les publics en situation de handicap

Colloque Apprendre et grandir en situation de  
handicap dans l'enseignement agricole :

Les apprenants à besoins éducatifs  
particuliers : une chance pour l'école

TOULOUSE, 11 et 12 décembre 2018





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Plan de l'intervention

Les formes de différenciation

La différenciation de l'évaluation formative

L'évaluation certificative des candidats en situation de handicap

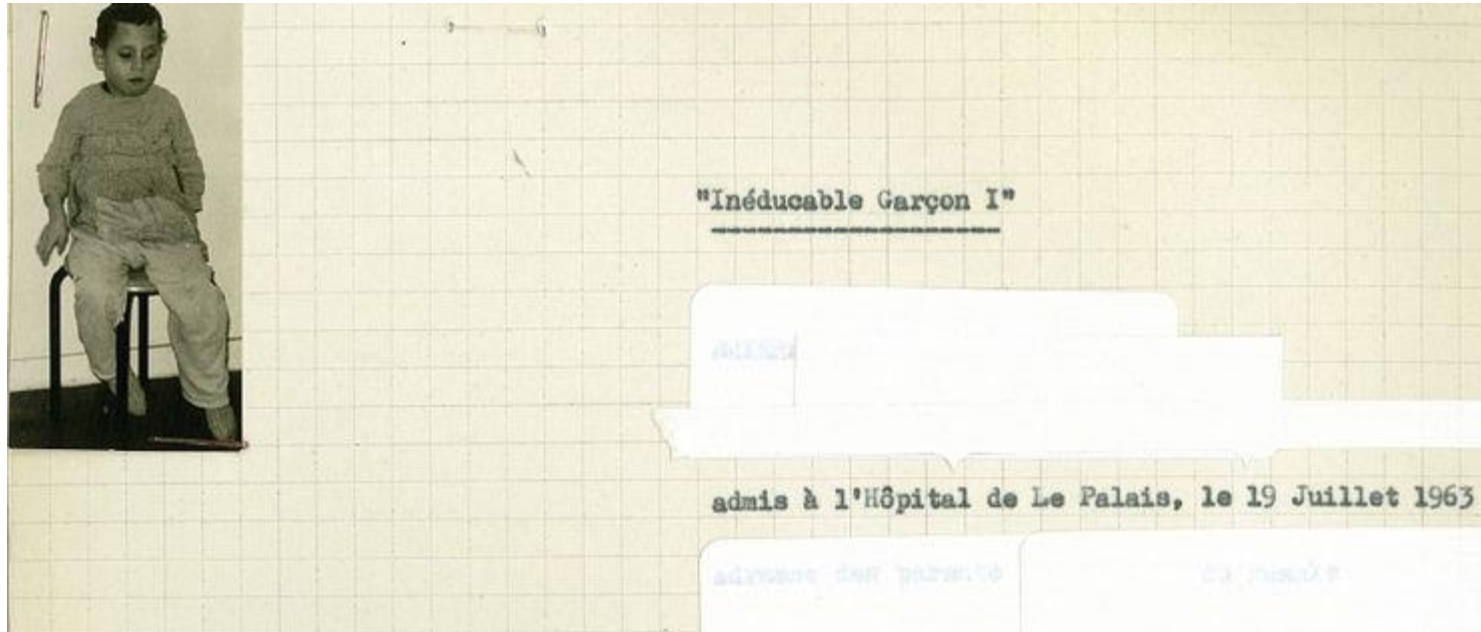




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# De la ségrégation à l'inclusion



Dossier d'un enfant "inéduable" conservé au  
Foyer d'Accueil Médicalisé de Belle-île-en-Mer





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# De la ségrégation à l'inclusion

La Déclaration de Salamanque (1994) :

- l'enfant a des caractéristiques, des intérêts, des aptitudes et des besoins d'apprentissage qui lui sont propres,
- les personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux doivent pouvoir accéder aux écoles ordinaires.





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# De la ségrégation à l'inclusion

La loi du 11 février 2005, « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » :

« Tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école ou dans [un établissement de santé ou un établissement médico-social], le plus proche de son domicile, qui constitue son établissement de référence ».





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# De la ségrégation à l'inclusion

Loi du 8 juillet 2013, loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République :

« L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. [...]

Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser.

Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. »





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# De la ségrégation à l'inclusion :

UNESCO (2003) :

« L'inclusion est ainsi envisagée comme un processus qui vise à prendre en compte et à satisfaire la diversité des besoins de tous - enfants, jeunes et adultes - par une participation accrue à l'apprentissage, à la vie culturelle et à la vie communautaire, et par une réduction du nombre de ceux qui sont exclus de l'éducation ou exclus au sein même de l'éducation.

Elle suppose de changer et d'adapter les contenus, les approches, les structures et les stratégies, en s'appuyant sur une vision commune qui englobe tous les enfants du groupe d'âges visés et avec la conviction que le système éducatif ordinaire a le devoir d'éduquer tous les enfants. »





# De la ségrégation à l'inclusion

Trois révolutions majeures, au moins dans les principes :

- de l' « inéducabilité » ... au postulat d'éducabilité cognitive
- de la ségrégation à l'inclusion... ou à un « système inclusif »
- de l'injonction à la « normalisation » à l'adaptation de la société et de l'école aux élèves en situation de handicap







RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Une évolution sémantique

- Dans le champ social :  
Infirme, invalide, incapable... → handicapé  
→ personne en situation de handicap
- Dans le champ scolaire :  
Inéducable, déficient... → élève à besoin  
éducatif particulier





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Deux formes de différenciation

- Différenciation structurelle ou institutionnelle
- Différenciation pédagogique  
(dont la différenciation de l'évaluation)





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Deux formes de différenciation (L. ALLAL)

Différenciation structurelle	Différenciation pédagogique
Orientation des élèves vers des structures préétablies par le système scolaire	Création par l'enseignant de dispositifs et d'activités qui répondent aux besoins des élèves
Filières, sections Classes à niveau Secteurs : ordinaire/spécialisé/précoce Redoublement Options rares	Ateliers, travaux de groupe Activités à option Dispositifs individualisés Projets personnalisés





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Deux formes de différenciation (L. ALLAL)

Caractéristiques	Différenciation structurelle	Différenciation pédagogique
Etiquetage social de l'élève	Fort	Faible
Fonction de l'évaluation	Pronostique : régulation des passages au sein du système	Formative : régulation des activités d'enseignement et d'apprentissage





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Les effets de la différenciation structurelle

Globalement nuls ou très légèrement positifs :

- Les « forts » en bénéficient modérément
- Les « faibles » sont pénalisés

Les causes avancées :

- Manque d'émulation au sein des groupes homogènes
- « Dérive du curriculum »
- Empêche la recherche d'autres formes de différenciation





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# La différenciation pédagogique : différencier les moyens, pas les objectifs

Sylvain Connac :

« mettre en œuvre un ensemble diversifié de moyens, de procédures d'enseignement et d'apprentissage pour que des élèves différents puissent atteindre, par des voies variées, des objectifs et des savoirs communs ».





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Pourquoi différencier la pédagogie ?

- Un constat : l'inefficacité de la différenciation structurelle
- Un postulat : le postulat d'éducabilité cognitive
- Le principe d'accessibilité pédagogique
- L'approche par compétences
- La différenciation bénéficie à tous les apprenants





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Comment différencier la pédagogie et l'évaluation ?

Différenciation :

- des contenus
- des productions
- des processus
- des structures

(Bénédicte Dubois)







MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Les niveaux de différenciation

Pour tous les élèves : la flexibilité

Pour les élèves à besoins particuliers :

- l'adaptation
- la modification

(Bénédicte Dubois)





# La différenciation des contenus

ex.: comprendre un texte

**Tous les élèves**

**Flexibilité :**

Choisir un texte  
parmi plusieurs

**Elèves à besoins particulier**

**Adaptation :**

Typographie  
adaptée

**Modification :**

Textes plus courts  
Textes modifiés





# La différenciation des productions

ex.: restituer le contenu d'un cours sur le cycle de l'eau

**Tous les élèves**

**Flexibilité :**

Restitution du contenu au choix des élèves:

- texte rédigé
- carte mentale
- schéma
- tableau
- ...

**Elèves à besoins particulier**

**Adaptation :**

Restituer le contenu de la leçon à l'oral

**Modification :**

Restituer le contenu de la leçon en complétant un texte à closure



# La différenciation des processus

ex.: évaluation en athlétisme

**Tous les élèves**

**Flexibilité :**

Offrir la possibilité  
de choisir d'être  
évalué :

- en saut
- en course
- au lancer
- ...

**Elèves à besoins particulier**

**Adaptation :**

Proposer 2  
essais  
supplémentaires

**Modification :**

Réduire la distance  
de course ou de  
lancer  
Utiliser un poids  
plus léger



# La différenciation des structures

ex.: résoudre une énigme mathématique

**Tous les élèves**

**Flexibilité :**

Choix d'un travail :

- seul
- en binôme
- en groupe de 3
- ...

**Elèves à besoins particulier**

**Adaptation :**

Fractionner  
l'évaluation  
sur plusieurs  
jours

**Modification :**

Accorder la  
présence d'un  
accompagnant qui lit  
les consignes, les  
énoncés





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Exemple d'encart permettant d'identifier les aides

Compétence évaluée	avec difficulté et avec aide	avec difficulté sans aide	sans difficulté et avec aide	sans difficulté et sans aide
identifier, sélectionner des informations pertinentes dans un texte	lecture du texte par l'enseignant et reformulation des consignes			





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Mais une mise en pratique limitée

Deux hypothèses :

- un manque de savoir-faire ou un sentiment d'incompétence davantage qu'un refus de principe
- la persistance d'une pédagogie par objectif





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# L'évaluation certificative des élèves en situation de handicap

Le principe de la compensation :

L'article L.114-1-1- du Code de l'action sociale et des familles :

« La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie ».







MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# L'évaluation certificative des élèves en situation de handicap

Possibilité d'aménagement des épreuves de  
l'examen :

- épreuves écrites, orales et pratiques
- ponctuelles terminales, contrôle en cours de formation, unités capitalisables





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Les aménagements peuvent porter sur :

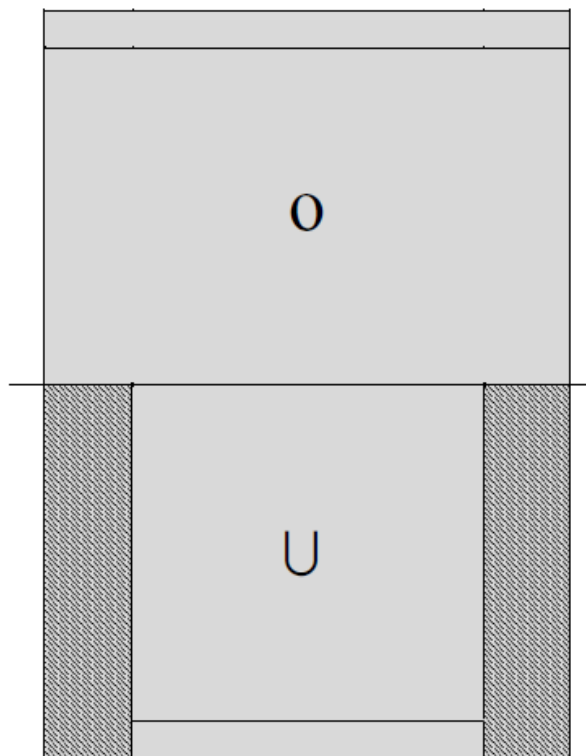
- Les conditions de déroulement des épreuves
- Une majoration du temps imparti
- La conservation, durant 5 ans, des notes des épreuves ou des unités obtenues
- L'étalement sur plusieurs sessions du passage des épreuves
- Des adaptations d'épreuves ou des dispenses d'épreuves





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Exemple d'aménagement en badminton





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Vers de nouvelles pistes ?

- Des sujets et des copies sous forme numérique
- Une évaluation positive en CCF : quand l'élève est prêt
- Des « attestations d'aptitudes professionnelles » certificatives





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# En guise de conclusion

Former les enseignants et formateurs :

- à l'évaluation au service des apprentissages
- à différencier leurs pratiques pour tous les apprenants
- à l'utilisation du numérique éducatif

Les encourager à s'emparer des espaces d'autonomie

⇒ Prendre appui sur le Gap Dys et les inter Gap

⇒ Renforcer le pilotage pédagogique





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Ressources :

<http://www.chlorofil.fr/vie-scolaire-et-etudiante/scolarite-des-eleves-et-etudiants-en-situation-de-handicap.html>

« Guide de l'accompagnant éducatif et pédagogique des jeunes en situation de handicap », DGER, juillet 2017

BATAILLE P., MIDEMET J., *L'école inclusive : un défi pour l'école, Repères pratiques pour la scolarisation des élèves handicapés*, ESF, 2014

CONNAC S, *La personnalisation des apprentissages, Agir face à l'hétérogénéité des élèves à l'école, et au collège*, ESF, 2012

DE VECCHI G., *Evaluer sans dévaluer et évaluer les compétences*, Hachette éducation, 2014

DUBOIS B., « La flexibilité d'une évaluation : une réponse à la prise en compte de la diversité des élèves ? », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation* 2016/2 (N° 74), p. 79-87

KAHN S., *Pédagogie différenciée*, de boeck, 2010

ZAKHARTCHOUK J-M., *Enseigner en classes hétérogènes*, ESF, 2014

